

Communiqué de presse

13 mai 2022

COMPARAISON DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ NATUREL OBSERVÉS EN BELGIQUE ET DANS SES PAYS VOISINS EN JANVIER 2022

A la demande conjointe des quatre régulateurs de l'énergie, PwC a mené une étude comparative des prix de l'électricité et du gaz naturel observés en Belgique et dans les pays qui nous entourent (Allemagne, France, Pays-Bas et Royaume-Uni).

Ce rapport porte sur les prix de janvier 2022 et établit également une comparaison avec les prix de l'année précédente.

Voici les principales conclusions du rapport :

- L'augmentation considérable des prix sur les marchés de gros de l'électricité et du gaz naturel au second semestre 2021 se traduit par une forte hausse des factures de gaz naturel et d'électricité pour la grande majorité des ménages et des entreprises en Belgique et dans les pays voisins. Pour les ménages qui paient le tarif social, cette augmentation de prix est clairement plus modérée.
- Comme les années précédentes, les ménages et petites entreprises belges raccordés en basse tension paient une facture d'électricité élevée en comparaison avec les pays voisins.
- Dans l'ensemble, les entreprises non électro-intensives raccordées en moyenne ou haute tension paient une facture d'électricité un peu moins élevée en Belgique que dans les pays voisins.
- Tous les pays, à l'exception du Royaume-Uni, octroient des réductions aux entreprises électro-intensives. En Belgique, une exonération du nouveau droit d'accise spécial est possible depuis cette année. Néanmoins, les réductions potentielles octroyées aux Pays-Bas, en Allemagne et en France sont plus importantes, de sorte que le coût de l'électricité est généralement plus élevé pour les entreprises électro-intensives de Bruxelles et de Wallonie. La Flandre est plus proche des pays voisins en raison de son « supercap ¹ ».
- Contrairement à l'année passée, la facture de gaz naturel des ménages belges est relativement élevée en comparaison avec nos pays voisins.
- Pour les entreprises belges, la facture de gaz naturel est généralement moins élevée que celle de leurs homologues étrangères. Les différences entre les pays sont relativement faibles.

¹ Régime d'aide flamand en vertu duquel les coûts des entreprises électro-intensives liés à l'obligation de quota pour les certificats verts et de cogénération sont plafonnés à 0,5 % ou 4 % de leur valeur ajoutée brute.

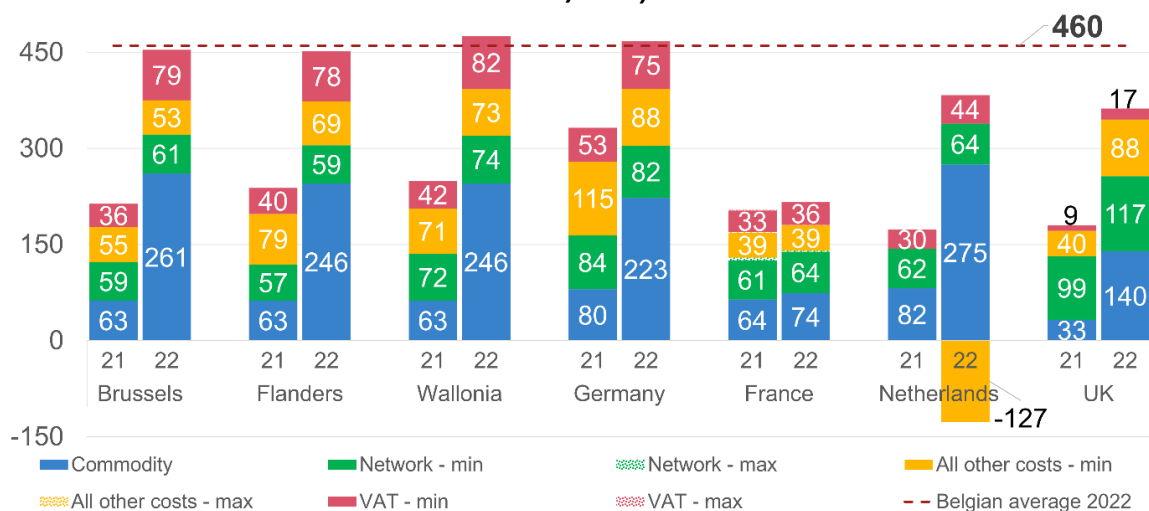
FACTURE D'ÉLECTRICITÉ RELATIVEMENT ÉLEVÉE POUR LES MÉNAGES ET PME RACCORDÉS AU RÉSEAU BASSE TENSION²

En raison de l'augmentation considérable des prix sur les marchés de gros de l'électricité, la facture d'électricité d'un ménage belge moyen a doublé en 2022 par rapport à 2021. Cela s'explique par le fait que la composante énergétique a été multipliée par quatre. Les coûts de réseau régionaux, les surcharges et les prélèvements sont restés relativement stables (à Bruxelles et en Wallonie) voire ont diminué (en Flandre).

Les factures d'électricité des ménages ont également augmenté de manière significative dans la plupart des pays voisins. L'augmentation relative y est toutefois moins prononcée qu'en Belgique, hormis au Royaume-Uni. En Allemagne, cela est dû à une baisse des prélèvements sur l'électricité d'environ 25 %. Aux Pays-Bas, une réduction fiscale compense partiellement l'augmentation de la composante énergétique. A présent, les ménages français sont de loin ceux qui paient le moins cher leur électricité. En raison de l'intervention des pouvoirs publics, la hausse des prix de gros est à peine répercutée sur les ménages. Comme les années précédentes, la facture d'électricité des ménages belges est relativement élevée en comparaison avec nos pays voisins. L'écart avec le pays le plus cher (l'Allemagne) s'est par ailleurs réduit.

Les résultats des PME raccordées au réseau basse tension sont relativement similaires à ceux des ménages. Là aussi, on constate une augmentation significative de la facture en Belgique et dans les pays voisins, à l'exception de la France. La Belgique reste l'un des pays les plus chers. Les Pays-Bas sont désormais plus chers que la Belgique, car l'avantage fiscal néerlandais ne s'applique qu'aux ménages, tandis que l'Allemagne est légèrement moins chère, contrairement à l'année dernière. La TVA n'a pas non plus été prise en considération pour les clients professionnels, bien que cela n'ait un impact que sur les résultats du Royaume-Uni (les ménages britanniques paient seulement 5 % de TVA).

Facture d'électricité d'un ménage avec une consommation de 3.500 kWh/an (janvier 2021 et 2022, en euros/MWh)



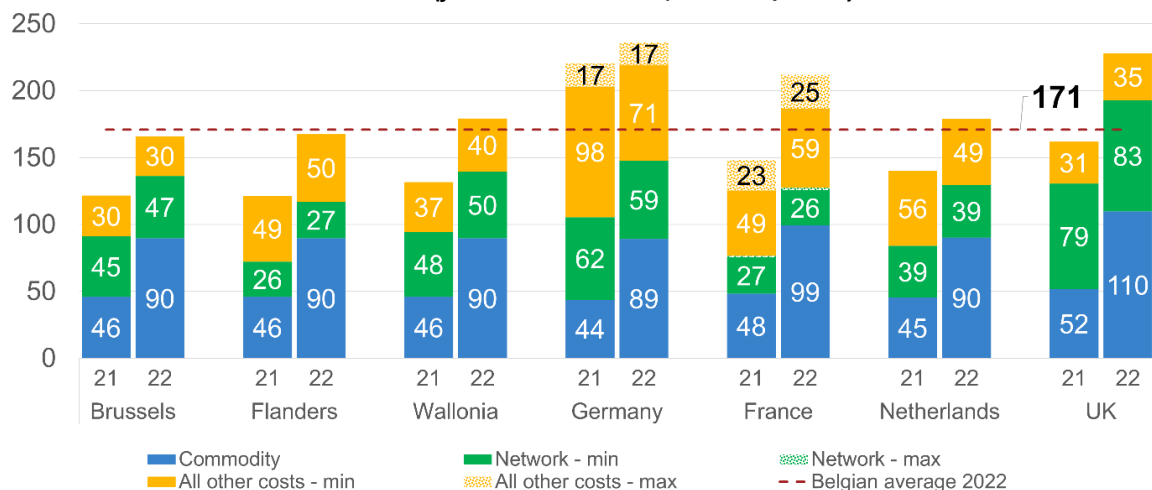
² Les résultats de ce rapport reflètent la situation au 1^{er} janvier 2022. Ils ne tiennent donc pas compte des mesures qui ont été introduites plus tard, comme la réduction temporaire de la TVA de 21 % à 6 % pour le gaz naturel et l'électricité en Belgique.

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ CONCURRENTIELS POUR LES ENTREPRISES RACCORDÉES AU RÉSEAU MOYENNE TENSION

Comme c'est le cas pour les ménages et les petites entreprises, la facture des entreprises raccordées en moyenne tension a sensiblement augmenté par rapport à l'année dernière. La composante énergétique, qui, pour ces profils, est directement dérivée des prix sur les marchés de gros, a à peu près doublé dans tous les pays³. La variation de cette composante entre les pays est par ailleurs limitée, avec des prix légèrement supérieurs à la moyenne en France et au Royaume-Uni.

Tout comme en 2021, la Belgique est le pays le moins cher pour les entreprises raccordées au réseau moyenne tension. La Flandre et Bruxelles sont les régions les moins chères en raison des coûts de réseau et des « autres » coûts relativement bas, qui sont restés stables par rapport à 2021. En Wallonie aussi, les entreprises paient en général moins que dans les pays qui nous entourent.

Facture d'électricité d'une entreprise avec une consommation de 160 MWh/an, raccordée au réseau de distribution (janvier 2021 et 2022, en euros/MWh)



UN BILAN MITIGÉ POUR LES ENTREPRISES RACCORDÉES AU RÉSEAU HAUTE TENSION

La composante énergétique des entreprises raccordées au réseau haute tension a plus ou moins doublé dans tous les pays par rapport à 2021. Le prix de la composante énergie est à peu près le même en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne, et supérieur à la moyenne au Royaume-Uni. En France, les entreprises raccordées à la haute tension paient des prix de l'électricité plus bas que dans les pays voisins parce qu'elles peuvent bénéficier du dispositif ARENH⁴. L'augmentation de la part des coûts énergétiques dans la facture totale d'électricité des entreprises fait en sorte que les factures en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne sont relativement plus proches les unes des autres par rapport à l'année dernière.

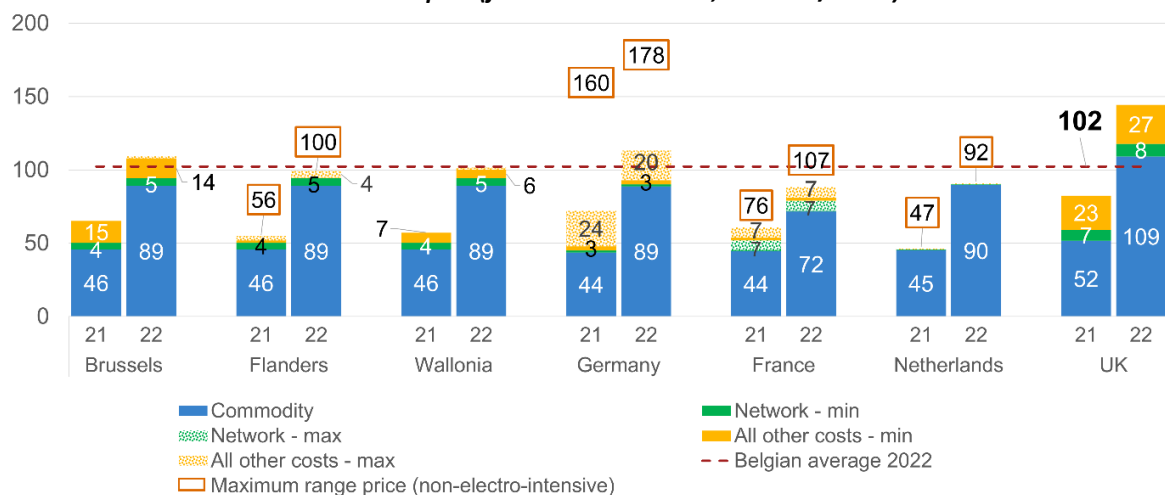
³ Il faut noter que l'augmentation de la composante énergétique dans cette étude est beaucoup plus faible pour les grandes entreprises que pour les ménages et les petites entreprises. En effet, pour les grandes entreprises, nous prenons également en compte les prix forward pour 2022 des trois années précédentes. À l'époque, la forte augmentation des prix de gros en 2021 n'était pas encore prévue.

⁴ Le dispositif ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique) oblige les exploitants de centrales nucléaires à vendre une partie de leur électricité produite à des tarifs plus bas.

Parmi les grands consommateurs, il est important de distinguer les entreprises électro-intensives des non électro-intensives. En général, les « autres » coûts des entreprises électro-intensives sont relativement faibles car tous les pays, à l'exception du Royaume-Uni, octroient des réductions sur les surcharges, les prélèvements et/ou les obligations de service public. Les entreprises électro-intensives de Bruxelles et de Wallonie, qui, depuis cette année, peuvent obtenir une exonération du nouveau droit d'accise spécial, sont généralement moins compétitives que leurs homologues des Pays-Bas, de France et d'Allemagne, car ces pays accordent des réductions plus importantes. Toutefois, par rapport à l'année dernière, la compétitivité des entreprises de Bruxelles et de Wallonie s'est améliorée. En Flandre, les entreprises électro-intensives sont davantage alignées sur les pays voisins car, outre l'éventuelle exonération du droit d'accise spécial, elles peuvent également bénéficier du « supercap ».

Pour les entreprises non électro-intensives, les prix en France et surtout en Allemagne sont beaucoup plus élevés que pour les entreprises électro-intensives. Les prix de l'électricité pour ces entreprises sont relativement bas en Belgique, seuls les Pays-Bas ayant des prix plus bas.

Facture d'électricité d'une entreprise industrielle avec une consommation de 500 GWh/an, raccordée au réseau de transport (janvier 2021 et 2022, en euros/MWh)



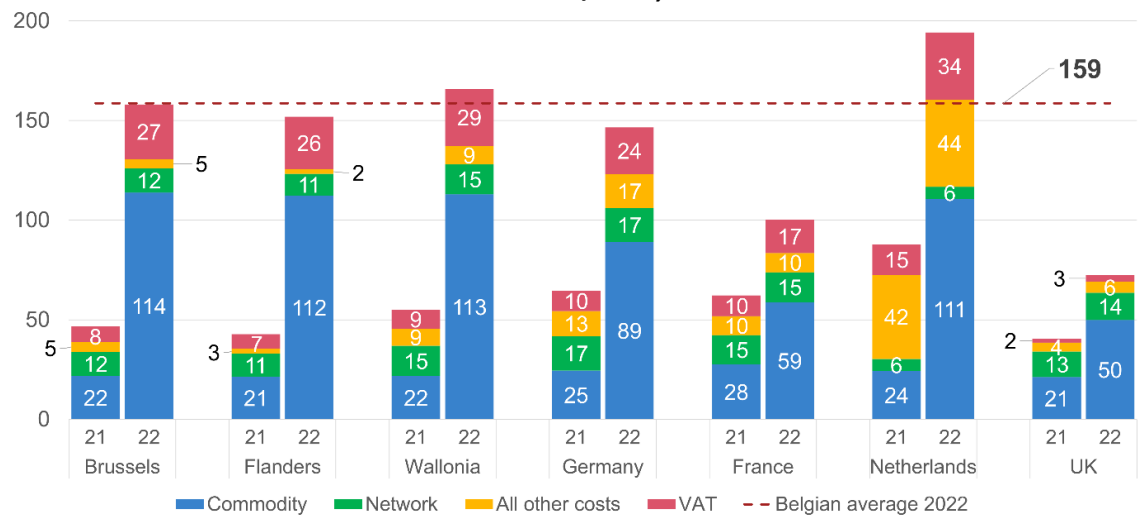
LA FACTURE DE GAZ NATUREL DES MÉNAGES A AUGMENTÉ PLUS FORTEMENT EN BELGIQUE QUE DANS LES PAYS VOISINS⁵

La facture de gaz naturel des ménages belges a plus que triplé par rapport à l'année dernière. Cela s'explique par le fait que la composante énergétique a été multipliée par cinq. L'augmentation de cette composante pèse plus lourd que pour l'électricité car les coûts de réseau, les prélèvements et les surcharges sur le gaz naturel sont beaucoup plus faibles. Aux Pays-Bas et en Allemagne, on constate une augmentation similaire de la facture pour les ménages. Au Royaume-Uni et en France, l'augmentation est beaucoup plus faible. La régulation des prix dans ces pays garantit que les prix de gros plus élevés ne sont que partiellement répercutés sur les ménages, ou seulement à un stade ultérieur.

Bien que les coûts de réseau et les « autres » coûts soient moins élevés en Belgique que dans les pays voisins, la Belgique est désormais le deuxième pays le plus cher pour le gaz naturel. L'année dernière, la Belgique était encore le deuxième pays le moins cher. Seuls les Pays-Bas sont encore plus chers en raison des taxes élevées.

⁵ Les résultats de ce rapport reflètent la situation au 1^{er} janvier 2022. Les mesures qui ont été introduites plus tard, comme la réduction temporaire de la TVA de 21 % à 6 % pour le gaz et l'électricité en Belgique, ne sont donc pas prises en compte.

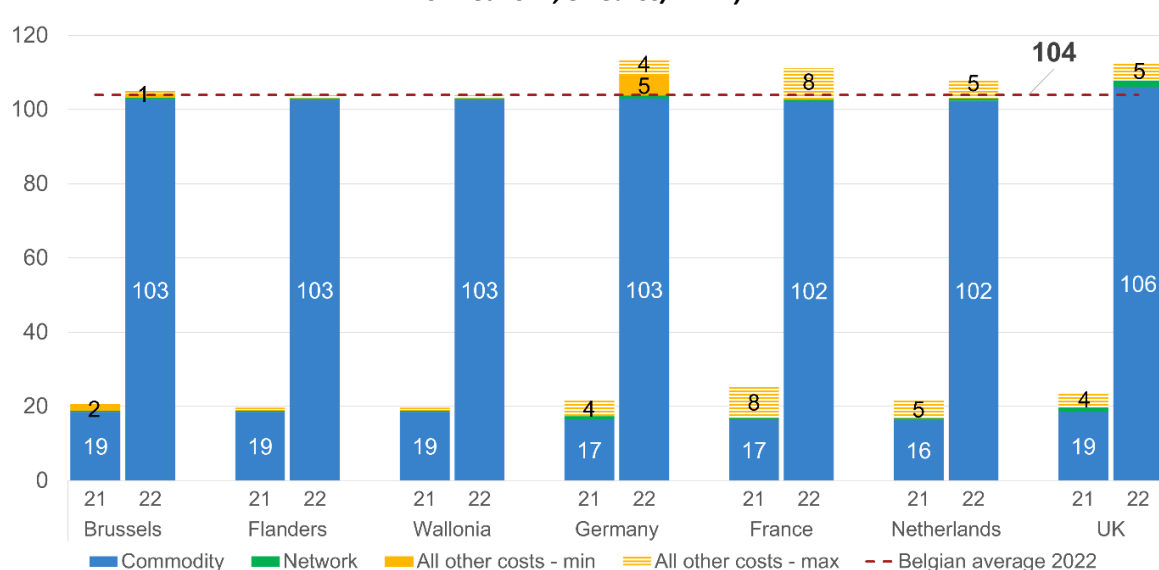
Facture de gaz naturel d'un ménage avec une consommation de 23 260 kWh/an (janvier 2021 et 2022, en euros/MWh)



PRIX DU GAZ NATUREL CONCURRENTIELS POUR LES ENTREPRISES

Comme les années précédentes, la Belgique reste l'un des pays les moins chers pour les petites et grandes entreprises. Pour les PME, Bruxelles et la Flandre sont même moins chères que toutes les autres régions. Dans tous les pays, on observe une augmentation similaire (d'un facteur cinq environ) de la composante énergétique. Pour les clients industriels en particulier, les coûts de réseau et les « autres » coûts sont devenus presque négligeables par rapport au prix du gaz naturel pur. Cela conduit à de faibles différences relatives entre les pays.

Facture de gaz naturel d'une entreprise industrielle avec une consommation de 2.500 GWh/an (janvier 2021 et 2022, en euros/MWh)



CAPACITÉ DES MÉNAGES PRÉCAIRES À PAYER LEUR FACTURE ÉNERGÉTIQUE

La suite de l'analyse des prix énergétiques traite de la capacité des ménages précaires à payer leur facture énergétique. En comparaison avec les pays voisins, les ménages précaires belges consacrent souvent une part moindre de leurs revenus à la facture énergétique. Ce constat vaut tant pour l'électricité que pour le gaz naturel. Cette situation s'explique notamment par les diminutions de prix importantes dont les clients protégés bénéficient grâce aux tarifs sociaux. Alors que la part des coûts énergétiques dans le revenu disponible du ménage belge moyen a augmenté de manière significative par rapport à l'année précédente, cette augmentation est beaucoup moins prononcée dans le cas des ménages précaires. La hausse des prix de l'énergie est clairement atténuée par les tarifs sociaux. La mesure dans laquelle les ménages précaires sont effectivement touchés par ces aides n'entre pas dans le champ d'application de cette étude.

COMPÉTITIVITÉ DES SECTEURS INDUSTRIELS

Enfin, l'incidence des prix énergétiques sur la compétitivité des principaux secteurs industriels en Belgique est également analysée.

Par rapport à la moyenne de la facture totale de gaz et d'électricité payée par leurs concurrents dans les quatre pays voisins, tant les entreprises belges électro-intensives que celles non électro-intensives bénéficient d'un avantage concurrentiel. Cet avantage est plus important en Flandre qu'à Bruxelles et en Wallonie, mais ces deux dernières régions connaissent une amélioration par rapport à l'année précédente, où les entreprises électro-intensives devaient encore faire face à un désavantage concurrentiel. Cette amélioration est principalement due à deux facteurs : (i) étant donné que les prix du gaz naturel, moins élevés en Belgique que dans les pays voisins, ont augmenté relativement plus que les prix de l'électricité, ils pèsent plus lourdement sur les coûts énergétiques totaux des entreprises ; (ii) bien que les entreprises électro-intensives de Bruxelles et de Wallonie paient toujours un prix de l'électricité plus élevé que dans la plupart des pays voisins, l'écart s'est réduit.

Si l'on exclut le Royaume-Uni, où les prix de l'électricité et du gaz naturel sont les plus élevés pour les entreprises, la position concurrentielle des entreprises belges se dégrade sensiblement. Bien que la plupart des secteurs en Flandre aient encore un (petit) avantage, les entreprises électro-intensives de Bruxelles et de Wallonie sont dans ce cas désavantagées par rapport à la concurrence des pays voisins.

ETUDE

Cette étude conjointe des quatre régulateurs fait suite aux études de comparaison des prix de 2020 et 2021 et sera encore actualisée en 2023.

Vous trouverez plus d'informations dans l'étude : https://www.cwape.be/sites/default/files/cwape-documents/ORBEG_PwC_European_Comparison_of_Electricity_and_Natural_Gas_May2022.pdf

CONTACTS AVEC LA PRESSE

CREG

+32 497 52 77 62

press@creg.be

CWAPE

Stéphane Renier

stephane.renier@cwape.be

BRUGEL

Adeline Moerenhout

+32 499 99 88 64

amoerenhout@brugel.brussels

VREG

Leen Vandezande

+32 485 27 88 35

leen.vandezande@vreg.be

À propos de la CREG

La CREG est l'organisme fédéral pour la régulation des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel. Par ailleurs, la CREG veille à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, en tenant toujours compte des intérêts essentiels des consommateurs.

www.creg.be

À propos de BRUGEL

BRUGEL est l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau.

www.brugel.brussels

À propos de la CWAPE

La CWAPE, la Commission wallonne pour l'Energie, est le régulateur wallon des marchés de l'électricité et du gaz. La CWAPE est investie d'une mission de conseil auprès des autorités publiques et d'une mission générale de surveillance et de contrôle. Elle est indépendante et veille à la protection de tous les consommateurs.

www.cwape.be

À propos de la VREG

La VREG est l'autorité indépendante du marché de l'énergie flamand d'aujourd'hui et de demain. Elle régule, contrôle, informe et conseille.

www.vreg.be